



Entreprises & santé

Votre service de santé au travail

sommaire

Page 1

Editorial / Le saviez-vous ?

Page 2

DOSSIER : La prévention santé,
axe stratégique pour l'entreprise

Page 3

PORTRAITS :

- Angélique Rozard,
ingénieur Hygiène,
Sécurité et Environnement
- Thibault Noël, directeur de Formensa

Page 4

- Vu de l'entreprise :
Office Dépôt-Entreprises & santé :
une collaboration étroite et réussie
- Vie de l'association :
Le centre de Plessis-Robinson
- Carte d'identité d'Entreprises & santé



calendrier
des
manifestations

- Prochaine conférence
d'Entreprises & santé :

HIVER 2009 :
"La place des seniors
dans l'entreprise "

éditorial

Des vœux de bonne santé, naturellement

En ce début d'année, la traditionnelle formule "bonne santé" prend un écho tout particulier pour notre service de santé au travail. Bonne santé pour vos collaborateurs, et aussi pour vos activités, alors que 2009 est marquée par beaucoup d'incertitudes économiques.

Et si, justement, 2009 était une année de "prévention santé" ? Ce serait le meilleur moyen de rendre concrets des vœux souvent bien formels. Combien d'entreprises sous-estiment l'impact et le coût des accidents de travail et des arrêts maladie ? La prévention santé au travail est une source de rentabilité souvent ignorée. En période de crise économique, elle peut constituer un projet d'entreprise "offensif", et impliquer les équipes sur un axe méconnu de la réduction des coûts.

Cette lettre d'information veut vous y aider, à-travers les différents thèmes abordés. Au-delà des articles, c'est l'ensemble des collaborateurs d'Entreprises et santé qui est mobilisé, à vos côtés, pour cette nouvelle année. Puisseons-nous être des partenaires utiles et efficaces.

Hervé Rabec, directeur d'Entreprises & santé

Le saviez-vous ?

Une permanence d'assistantes sociales dans nos centres

Depuis le 5 janvier 2009, Entreprises et santé offre à ses adhérents et à leurs salariés des possibilités de rendez-vous avec une assistante sociale. Deux jours par semaine (lundi et jeudi), une permanence "tournante" est prévue au sein de nos centres médicaux.

Cette action s'inscrit dans le cadre du déploiement de la pluridisciplinarité des actions de prévention santé. Elle doit principalement permettre un soutien et un accompagnement sur les questions de santé au travail (dossiers d'inaptitude, d'invalidité, de handicap, de maladie, etc.). Sur préconisation du médecin du travail, ou en lien avec lui, le salarié peut ainsi être aidé et guidé, dans des démarches administratives souvent fastidieuses.

Vous souhaitez connaître plus précisément l'organisation de ce service et en particulier le planning des lieux de présence de l'assistante sociale ? N'hésitez pas à contacter votre interlocuteur habituel Entreprises et santé.



DOSSIER : La prévention santé, axe stratégique pour

Dossier réalisé en collaboration avec le Dr Pascale Soussan et Hervé Rabec

L'accident du travail (AT) se définit comme un événement brutal à la différence d'une maladie professionnelle (MP) qui est une succession d'événements plus ou moins étirée dans le temps. AT et MP représentent la perte de 35 millions de journées de travail, c'est un coût humain, financier et économique élevé pour les entreprises et pour les salariés.

Le médecin du travail, familièrement appelé "préventeur", dispose d'un rôle essentiel pour limiter ces dommages. Il est, hélas, souvent le dernier informé, lorsqu'il l'est. Pourtant, au-delà de sept jours d'arrêt de travail, il pratique une visite de reprise obligatoire. Comment la prévention peut-elle limiter ces coûts dans votre entreprise ?

L'employeur : revêtu de la responsabilité, chargé des coûts financiers

En 2005, le montant des recettes de la branche AT-MP du régime général de la sécurité sociale s'élevait à 9 350 milliards financés aux trois quarts par les employeurs. Le taux des cotisations au titre des AT-MP fait l'objet d'une réglementation distincte des cotisations de l'assurance maladie ; ces cotisations versées par les entreprises sont calculées chaque année en fonction du risque. Plus la taille de l'entreprise augmente, plus le taux est individualisé et repose sur les résultats de l'établissement en matière de sécurité.

Connaissez-vous ces coûts dans votre entreprise ?

L'employeur supporte le coût direct : indemnités journalières, frais médicaux, hospitaliers, rentes au travers des cotisations de sécurité sociale. Mais l'entreprise supporte bien d'autres coûts indirects. Avez-vous évalué le temps passé pour secourir les victimes, en formalités administratives, la perturbation parmi les personnels, le ralentissement – voire la baisse – de productivité, la détérioration des matériels, l'allongement des délais de production, l'arrêt de la production parfois. Et comment mesurer la dégradation de l'image de l'entreprise, car cela atteint autant son image sociale en interne que son image externe d'entreprise socialement responsable. Enfin, et ce n'est pas moindre, depuis 1994, l'évolution du code pénal et de la jurisprudence a aggravé les sanctions encourues par l'employeur.

La prévention est un investissement

La prévention est la raison d'être de la médecine du travail. Cependant, tous les médecins du travail le déplorent, ils ne sont en général pas informés, ou du moins, ils sont trop souvent les derniers informés d'un accident du travail. Pourtant, l'AT n'étant pas soumis au secret professionnel, le médecin du travail a toute possibilité de travailler à la prévention des accidents du travail pour empêcher qu'ils ne se reproduisent.

La visite de reprise

Le médecin du travail donne un avis d'aptitude à reprendre le travail, lors de la visite de reprise. Cette visite est particulièrement importante dans le cas d'intervention chirurgicale, car le chirurgien ne connaît pas toujours les contraintes professionnelles de son patient.

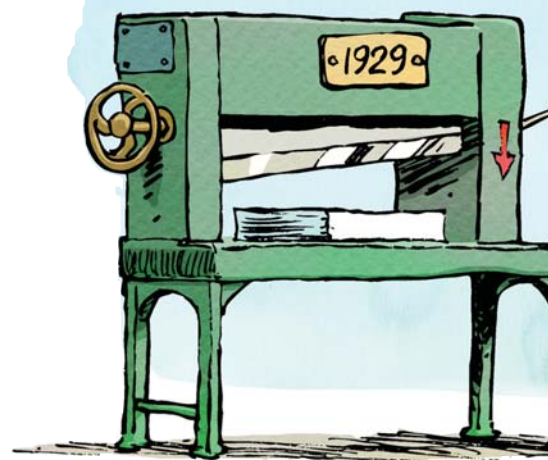
S'il s'agit d'accidents de transport, ceux qui surviennent pendant le trajet (389 décès en 2005), ou dans le cadre de missions (134 décès en 2005), le médecin du travail pourra statuer sur la capacité de reprise du travail, mais non sur la faisabilité de trajet menant au poste de travail.

Le médecin du travail, médecin « préventeur »

Il faut bien clarifier ce qu'est l'AT. C'est un accident qui survient : sur le poste de travail et pendant le temps de travail, ou qui est la conséquence de faits liés au travail, ou encore celui dont les lésions occasionnées sont la conséquence de ces faits.

Quand le médecin du travail est informé, il se rend dans l'entreprise pour faire une étude du poste de travail (sol glissant,

COMME ON A TOUJOURS
GARDÉ NOTRE VIEUX
HASSICOT, ON A
ÉCONOMISÉ 23.000 €



engorgements par exemple), interroge les collègues du salarié accidenté, propose des aménagements nécessaires pour éviter la répétition de l'accident. Il doit également s'assurer que l'accident ne peut être imputé à une "faute inexcusable de l'employeur" dont la responsabilité est engagée dans l'AT. Les demandes formulées par le médecin du travail ont valeur de forte recommandation à laquelle l'employeur doit, dans la mesure du possible, se conformer.

Mais c'est le médecin-conseil de l'assurance maladie qui décide s'il s'agit d'un accident du travail, contrairement aux MP pour lesquelles l'avis du médecin du travail est sollicité par le médecin-conseil de l'assurance maladie.

Concilier l'intérêt bien compris de l'entreprise et celui du salarié

Le médecin du travail exprime l'intérêt bien compris de l'entrepreneur et celui du salarié. Il peut agir sur l'absentéisme dans l'entreprise en préconisant des

Arrivée d'un ingénieur Hygiène, Sécurité et Environnement chez E&S

Angélique Rozard, ingénieur HSE, est arrivée le 8 septembre 2008 chez Entreprises & santé pour compléter l'éventail des services pluridisciplinaires que l'association offre aux entreprises adhérentes.

Issue de la grande industrie (pétrolière, chimique, pharmaceutique), Angélique apporte onze ans de pratique des chantiers, matériels et engins, et une connaissance approfondie de cet aspect de l'environnement industriel qu'est l'élimination et la gestion des déchets. Enfin, l'hygiène est un domaine aussi familier pour Angélique que la sécurité : gestion et formation des personnels à l'hygiène des lieux et des personnes et à l'entretien des installations.

Au sein d'Entreprises & santé, l'ingénieur travaille en liaison étroite avec le médecin du travail qui le met en relation avec l'entreprise selon ses besoins. Son travail ? l'analyse de risques, le conseil sur la réglementation, l'élaboration de fiches d'exposition aux risques et des recommandations d'amélioration des conditions de travail.

Actuellement, Angélique Rozard met en place "les petits-déjeuners de la prévention", qui sont de courtes formations de deux heures pour les salariés. Les quatre premiers thèmes proposés aux adhérents sont les principales causes de maladies professionnelles et d'accidents du travail :

- les troubles musculo-squelettiques de bureau,
- les risques chimiques (étiquetage et lecture de fiches de données),
- le risque électrique,
- le risque lié au bruit (risque insidieux, cause de troubles neurologiques).



angelique.rozard@entreprisesante.org

La prévention santé, pilier de la politique sociale de l'entreprise

Formensa, filiale de formation d'Entreprise & santé, est dirigée par un spécialiste de l'accompagnement de l'entrepreneur. Une carrière démarrée dans le monde économique et financier – les marchés étaient sains alors –, un MBA à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris vont décider Thibault Noël à faire le choix de l'entreprise et des ressources humaines.

C'est au sein de l'Association Progrès et Management fondée par Pierre Bellon qu'il va confirmer et développer cette spécificité peu usuelle qu'est la connaissance de l'entrepreneur, de ses préoccupations, de son métier de dirigeant.

"Faire progresser l'entrepreneur pour faire progresser son entreprise", telle est l'idée de Pierre Bellon. Thibault Noël est responsable des programmes de formation auprès des 4 000 entrepreneurs de l'association. Il leur apporte des programmes de formation sur mesure, et anime des rencontres qui répondent à leurs demandes précises.

Formensa croit fermement que la prévention en santé est l'un des piliers de la poli-

tique sociale du dirigeant. Thibault Noël cite une enquête menée en avril 2008 auprès de DRH d'entreprises de plus de 300 salariés dont les conclusions font ressortir que, si le handicap est leur seconde priorité, la prévention est la quatrième.

En collaboration étroite avec les médecins du travail, connaisseurs de l'état de santé des entreprises, proches des salariés et conseillers du dirigeant, Formensa met au point des formations "à la carte" sur des sujets diversifiés, dispensées par des spécialistes confirmés.



Thibault Noël, directeur de Formensa
Tél. : 01 80 87 60 13 ou : 06 47 00 00 87
thibault.noel@formensa.com



aménagements de postes qui permettraient souvent un retour à l'emploi plus rapide, car il dispose d'un éventail d'options mesurées :

- l'aménagement du poste de travail,
- la restriction d'activité,
- un changement de poste temporaire,
- un temps partiel thérapeutique après un arrêt prolongé (dont fait partie le mi-temps thérapeutique).

La maîtrise des risques professionnels permet d'accroître les performances de l'entreprise, car l'évaluation des risques, la recherche de mesures adaptées, peuvent conduire à une réduction des coûts pour l'entreprise et par conséquent, de la cotisation des AT-MP.

Ni « levier administratif » de procédure de licenciement, ni « empêcheur de travailler en rond », le médecin du travail est une vraie force de proposition qui peut favoriser une meilleure adéquation entre poste de travail et salarié. Il intervient pour le plus grand profit du salarié et l'entrepreneur.





VU DE L'ENTREPRISE : Office DEPOT.

Entreprises & santé, un partenariat abouti

Notre adhérent, Office Dépôt, souhaitait améliorer le poste de manutention de sa plateforme d'Antony. L'entreprise a consulté son médecin du travail, le Dr Forest-Ley (centre d'Antony). Dès le mois de septembre, le docteur a réuni le chef de plateforme, la responsable des Ressources Humaines et le responsable Hygiène et sécurité du groupe Office Dépôt avec l'ingénieur HSE d'Entreprises & santé, Angélique Rozard.

Une visite matinale a permis l'observation du poste de travail et des améliorations à apporter à la manutention des nombreux petits colis. Trois propositions ont été présentées à notre adhérent :

- des équipements mécaniques et aménagements de la plateforme (pose des cartons sur une palette) ;
- l'évacuation des palettes non charriées au cours de la journée avec installation de râteliers pour le rangement des palettes et du dépôt ;
- le rétablissement d'un passage piétonnier visiblement délimité et bien signalé.

Désormais tous les centres d'Office Dépôt devront mettre en place ce passage piétonnier et séparer les voies de circulation piétonne et celle des engins.

À la mi-novembre, on procédait au choix des équipements et les tests avec des matériels de location étaient prévus pour la fin de l'année 2008.

À l'aide des propositions faites par Entreprises & santé sur le choix des produits et des équipements, l'ensemble du dispositif a pu être programmé pour la fin 2008. Le râtelier à palette devrait être construit en cette fin d'année.



Angélique Rozard sur le chantier

Siège social :

**1-3, avenue Pasteur
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX**

Tél. : 01 46 45 93 98

contact@entreprisesante.org

www.entreprisesante.org

Entreprises et santé accomplit sa mission de service de prévention avec des équipes pluridisciplinaires compétentes. Huit centres, bien implantés dans les Hauts-de-Seine, assurent aux entreprises adhérentes un service à taille humaine et proche d'elles.

Président : Denys BRUNEL
Directeur : Hervé RABEC

HUIT CENTRES

DANS LES HAUTS-DE-SEINE

AU SERVICE DES ENTREPRISES :

- **À Boulogne 92100**, deux centres :
96 avenue du Général Leclerc
Tél. : 01 46 03 63 54
et 98, route de la Reine
Tél. : 01 46 05 72 82
- **À Issy-les-Moulineaux 92130**, deux centres :
1 avenue Pasteur - **Tél. : 01 46 45 93 33**
et 14 rue Ernest Renan - **Tél. : 01 46 38 58 56**
- **À Montrouge 92120**,
91-93 avenue Aristide Briand
Tél. : 01 46 57 96 11
- **Au Plessis-Robinson 92350**
Zipec, 8 C avenue Descartes
Tél. : 01 46 30 49 26
- **À Antony 92160**,
22 rue Jean Moulin
Tél. : 01 46 74 93 93 et 01 46 66 60 73
- **À Châtillon 92320**,
44-48 rue Louveau
Tél. : 01 46 45 14 53

Directeur de la publication : Denys BRUNEL
Rédacteur en chef : Hervé RABEC
Conseil et Communication : A&B Consultants
Maquette/exécution : Rolland TINDILIERE
Impression tirage : Burelor

VIE DE L'ASSOCIATION :

Entreprises et santé au cœur de la zone industrielle du Plessis-Robinson - Clamart

Situé au milieu de la zone d'entreprises du Plessis-Robinson, notre centre ne pourrait être plus proche de ses adhérents. Bien desservi, on y vient de la gare RER de Robinson avec les autobus 395 ou 595 et de la Départementale 906 avec le 295 ou le 290. Notre vaste parking accueille les salariés automobilistes, leur évitant toute perte de temps.

Le centre est entièrement au service des entreprises et de leur politique de prévention. Installé dans le spacieux hall d'accueil, un outil informatique propose aux salariés une sensibilisation à la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles pendant l'attente. Un ordinateur équipé de logiciels interactifs permet de visionner de petits films sur les situations à risques et comment les identifier, d'autres sensibilisent le visiteur à la prévention, aux gestes à connaître, et des jeux interactifs lui sont proposés... sur un simple clic.

Deux secrétaires médicales assurent l'accueil personnalisé des salariés et effectuent les premiers examens avant la consultation de l'un des trois médecins qui assurent le service de santé au travail.



Mme Debuck,
secrétaire médicale

Katy Hardouin
avec le Dr Lanta Moulis
devant l'écran
du hall d'accueil

ZIPEC, 8 C avenue Descartes - Tél. : 01 46 30 49 26

Autobus : 395, 595, 209 : "Descartes Galilée" - 295 : "Descartes Galilée" ou "Pavé blanc" • RER : B2 "Robinson"